



Problemes de visa, concernant la durée

Par **valie**, le **06/06/2009** à **21:50**

Bonjour,

mon ami habite en algérie et je viens d'obtenir son certificat d'hebergement, et lui de son coté va faire son visa .

Il me dit par rapport a sa religion il faut qu'il se marie il ne peut pas vivre sans etre marié .???

de plus, si il a un visa de 1 mois comment faire pour se marier aussi rapidement ?

et il me dit si il reste 1 mois en france , si il repart apres chez lui en algérie il ne pourra pas revenir avant 3 mois es vrai ?

merci beaucoup de votre aide

Par **lionel_a**, le **07/06/2009** à **01:36**

Bonjour,

Juste sur le point de la religion : ce n'est pas vrai !

Et s'il "ne peut pas vivre s'il n'est pas marié", c'est un point personnel...

Il donne l'impression de vouloir vous épouser en France pour y rester. Après, c'est à vous de voir si vous vous sentez bien avec lui ou non pour passer votre vie.

Quant au visa, marié ou non, peut-être ça sera facile, peut-être que non. Il me semble, mais

[s]c'est à vérifier[/s], qu'il existerait la possibilité d'obtenir un visa de 3 mois pour venir publier les bans en France puis vous y marier. Mais au fait, êtes-vous française ? Là aussi, les cas ne sont pas les mêmes.

Par **valie**, le **07/06/2009** à **12:43**

merci pour la reponse

oui je suis francaise

Par **anais16**, le **07/06/2009** à **17:24**

Bonjour,

juste quelques précisions sur les visas.

Il n'existe pas de visa en vue de se marier mais les visas court séjour peuvent aller jusqu'à trois mois de validité (à vous de faire les démarches pour un mariage dans ce laps de temps). Une fois bien retourné dans son pays, il peut à n'importe quel moment refaire une demande de visa.

Dans votre cas, il semble effectivement que votre ami veuille les papiers français. Soyez vigilante quant à sa sincérité...

Par **lionel_a**, le **07/06/2009** à **21:24**

En effet, c'est l'inverse, il faut d'abord publier les bans en France, pour obtenir le visa ensuite.

Dans l'ordre (obligatoire) :

- 1 - CCM (certificat de capacité à marier) = entretien avec un officier de l'état civil pour vérifier que le mariage est voulu par les 2 époux. Attention : vous ne pouvez pas échapper à cet entretien, même si vous vous mariez à l'étranger, il faudra le faire pour le valider pour la France, alors à y être, autant le faire le plus tôt possible
- 2 - publication des bans
- 3 - demande de visa
- 4 - obtention du visa
- 5 - mariage en France

J'ai trouvé un post où les gens donnent les délais entre l'entretien et l'obtention du visa

<http://www.yabiladi.com/forum/read-8-2363304.html>

Je pense que c'est très intéressant (et à comparer à d'autres personnes qui se sont mariées à l'étranger, et qui mettent parfois 2 ans, suivant les cas, pour obtenir leur visa...)